

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA DROME
ARRONDISSEMENT DE DIE

=====

SYNDICAT DES EAUX SMPAS

=====

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

=====

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 28
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 27

Le dix mars deux mille vingt-cinq à dix-huit heures, le comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni en salle du conseil municipal de la Mairie d'Aouste sur Sye, sous la Présidence de Monsieur Gilles MAGNON, en séance ordinaire conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du code des collectivités territoriales

Date de convocation : 03 mars 2025

MEMBRES TITULAIRES PRESENTS : Jean-Philippe ROCHE, Gilles MAGNON, Fabien SYLVAIN, Frédéric TRON, Philippe BERNA, François BROCARD, Laurent SAYN, Hélène SYLVESTRE, Christian GENCEL, Jean-Michel DEFFAISSE, Jean-François LEMERY, Dominique BENNEGENT, Patricia PUC, Bernard PUC, Frédéric TEYSSOT, Jean-Paul CHAIRON, Cédric FERMOND, Karine POIREE, Denise GUION, Karine OTTOGALLI-GILLES, Damien MARCHE, Benoît CATIL, Bérangère DRIAY, Simon THOME.

MEMBRES SUPPLEANTS PRESENTS : Christian LEZARME, Jean-Paul DEVILLE, Manuel GASCOIN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Philippe BERNA

OBJET : Création d'un poste d'attaché à temps non complet (28h/semaine) à compter du 1er mai 2025 pour assurer les fonctions de secrétaire générale
N°2025-03-10-14

Le Président, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial. Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Syndical, Considérant la nécessité de créer un emploi de secrétaire général au grade d'attaché territorial, en raison de l'élargissement du périmètre du syndicat intercommunal des Eaux, SMPAS au 1er janvier 2025 et au surcroît de travail engendrer pour assurer le bon fonctionnement des services administratifs du SMPAS,

Comme vu en réunion de bureau lors de la séance du 20 Février 2025, Le Président propose à l'assemblée :

- la création d'un emploi d'attaché territorial, permanent à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois serait ainsi modifié à compter du 1er avril 2025 :

Adjoint Administratif	1	Cat. C	35 h	Filière administrative	Emploi permanent
Adjoint Administratif	1	Cat. C	17.5 h	Filière administrative	Emploi permanent
Adjoint technique	1	Cat. C	35 h	Filière technique	Emploi non permanent
Adjoint technique	4	Cat. C	35 h	Filière technique	Emploi permanent

Agent de maîtrise	1	Cat. C	35 h	Filière technique	Emploi permanent
Attaché Territorial	1	Cat. A	24h	Filière administrative	Emploi permanent
Attaché Territorial	1	Cat. A	28h	Filière administrative	Emploi permanent
Technicien Territorial	1	Cat. B	35h	Filière technique	Emploi permanent
Ingénieur	1	Cat. A	35 h	Filière technique	Emploi permanent

Il est à noter que le poste d'Attaché Territorial à 24H00 sera supprimé lorsque l'agent sera placé dans le poste à 28H00.

Le Conseil Syndical, décide à l'unanimité :

- D'Adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.
- De créer un poste d'attaché (catégorie A) à temps non complet (28 h/semaine) à compter du 1^{er} avril 2025 pour assurer les fonctions de secrétaire générale,
- De dire que l'agent sera affilié à la CNRACL,
- De dire que Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.
- De dire que le tableau des effectifs sera mis à jour,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette affaire

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Conforme au registre des délibérations,

Mirabel et Blacons, le 11 mars 2025

Le Président

Gilles MAGNON

Acte certifié exécutoire suite à la transmission en Préfecture le : 13 mars 2025.

et publication le :

Le Président,



Adjoint technique	1	Cat. C	35 h	Filière technique	Emploi permanent
Adjoint technique	1	Cat. C	35 h	Filière technique	Emploi permanent
Adjoint administratif	1	Cat. C	35 h	Filière administrative	Emploi permanent
Adjoint administratif	1	Cat. C	35 h	Filière administrative	Emploi permanent